

# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



CONSEIL MISE AUX NORMES

## Diagnostic conseil

### Mise aux normes en nouvelles zones vulnérables

### Les + AVANTAGES

- > **Respecter la réglementation** sur le stockage et l'épandage des effluents
- > **Estimer vos travaux** de mise aux normes
- > **Bénéficier d'aides spécifiques** pour le maintien et l'implantation de prairies
- > **Mesurer les incidences économiques** d'évolutions de votre système

- Evaluer vos capacités de stockage
- Déterminer votre plan d'épandage
- Réfléchir aux évolutions possibles de votre système

# Diagnostic mise aux normes évolution de votre système



## Pour être "aux normes"

au 30 septembre 2023 (ou 30 septembre 2024 si vous avez demandé votre dérogation), vous devez respecter les normes des capacités de stockage et d'épandage de vos fumiers et lisiers.

- ▶ Votre conseiller Chambre d'agriculture réalise le diagnostic de vos installations et vous propose des solutions techniques chiffrées.



## Déterminer votre plan d'épandage

La réglementation zones vulnérables impose des zones où l'épandage des effluents est interdit (bordure cours d'eau, plus fortes pentes...).

- ▶ Nous cartographions votre exploitation et estimons votre Surface Potentiellement Epandable (SPE).



## Aller plus loin dans la réflexion, repenser son système

Dans une logique d'autonomie fourragère, de maintien de l'herbe et de pratiques bas intrants, nous vous proposons de véritables pistes de réflexion stratégiques pour l'avenir. Réalisez un diagnostic technico-économique de votre exploitation (éligible à une aide financière de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse)

- ▶ Vos conseillers élevage, productions végétales et entreprises évaluent et positionnent les performances technico-économiques de votre exploitation.



## Bénéficiez d'aides spécifiques

Les exploitants ayant réalisé ce diagnostic pourront bénéficier d'aides spécifiques, pouvant porter sur les installations, le matériel ou encore les pratiques.

- ▶ Ces dispositifs d'aides sont encore en cours de construction par les financeurs publics.



## Mes Parcelles

Demain, avec Mes Parcelles, construisez votre Plan Prévisionnel de Fumure et enregistrez vos pratiques dans votre Cahier d'Epandage.

## Votre interlocuteur

**Axelle METTAVANT : Conseillère Plan d'épandage - Dexels**

Tél : 03.29.83.30.74 / 06.77.76.57.33  
axelle.mettavant@meuse.chambagri.fr